

### Prêt de documents

La plupart des documents peuvent être empruntés à domicile. Il suffit d'être inscrit. La carte de prêt permet d'emprunter, sur le réseau, 15 documents dont 2 DVD, pour une durée de **4 semaines**

et d'accéder librement aux

**postes de consultation à Internet à raison d'1h par jour pour les adultes et d'½h par jour pour les enfants**

.

Les documents peuvent faire l'objet d'une prolongation ou être réservés soit sur place, soit sur Internet.

Ces conditions de prêt s'appliquent aux lecteurs individuels. Il existe un abonnement spécifique aux écoles et aux collectivités qui autorise les prêts en nombre (voir [Services aux écoles et aux collectivités](#)).